PATENT ASSIGNMENT

Electronic Version v1.1
Stylesheet Version v1.1

SUBMISSION TYPE:	NEW ASSIGNMENT
NATURE OF CONVEYANCE:	ASSIGNMENT

CONVEYING PARTY DATA

Name	Execution Date
LABINAL (INCORPORATED UNDER NO. 552 139 305)	02/10/2001

RECEIVING PARTY DATA

Name:	CANALAB (INCORPORATED UNDER NO 301 501 391)
Street Address:	5 AVENUE NEWTON
City:	MONTIGNY-LE-BRETONNEUX (78180)
State/Country:	FRANCE

PROPERTY NUMBERS Total: 1

Property Type	Number
Patent Number:	6334276

OP $40.00 6334276

CORRESPONDENCE DATA

Fax Number: (703)739-9577
Correspondence will be sent via US Mail when the fax attempt is unsuccessful.
Phone: 703-739-4900
Email: djackson@stites.com
Correspondent Name: DOUGLAS JACKSON
Address Line 1: 1199 NORTH FAIRFAX STREET
Address Line 2: SUITE 900
Address Line 4: Alexandria, VIRGINIA 22314

ATTORNEY DOCKET NUMBER:	PO6528US0
NAME OF SUBMITTER:	DOUGLAS JACKSON

Total Attachments: 16
source=PATENT ASSIGN#page1.tif
source=PATENT ASSIGN#page2.tif
source=PATENT ASSIGN#page3.tif
source=PATENT ASSIGN#page4.tif
source=PATENT ASSIGN#page5.tif

source=PATENT ASSIGN#page6.tif
source=PATENT ASSIGN#page7.tif
source=PATENT ASSIGN#page8.tif
source=PATENT ASSIGN#page9.tif
source=PATENT ASSIGN#page10.tif
source=PATENT ASSIGN#page11.tif
source=PATENT ASSIGN#page12.tif
source=PATENT ASSIGN#page13.tif
source=PATENT ASSIGN#page14.tif
source=PATENT ASSIGN#page15.tif
source=PATENT ASSIGN#page16.tif

Acte enregistré à la Recette des Impôts de St Quentin-la-Dièvre
05/03/01 F° 36 Dcau 4916
500 F Timbre : 5200 F
Reçu (en lettres) : Cinq mille sept cent
Francs

Mme M.-C. FORGET

TRAITE D'APPORT PARTIEL D'ACTIF

Les soussignés :

- La société **LABINAL**, société anonyme au capital de 65.721.248 €, dont le siège social est à Montigny-le-Bretonneux (78180), 5 avenue Newton, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Versailles sous le numéro 552 139 305,

  représentée par Monsieur Serge BECCHETTI, en sa qualité de Directeur Général Adjoint spécialement habilité aux termes d'une délibération du Conseil d'Administration du 9 février 2001,

  ci-après dénommée la "**Société Apporteuse**",

  d'une part,

- La société **CANALAB**, société anonyme au capital de 64.000 €, dont le siège social est à Montigny-le-Bretonneux (78180), 5 avenue Newton, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Versailles sous le numéro 301 501 391,

  représentée par Monsieur Francis FILIOL de RAIMOND, en sa qualité de Président Directeur Général spécialement habilité aux termes d'une délibération du Conseil d'Administration du 9 février 2001,

  ci-après dénommée la "**Société Bénéficiaire**",

  d'autre part,

Préalablement au traité d'apport partiel d'actif, ont exposé ce qui suit :

PRESENTATION DES SOCIETES PARTIES AU TRAITE

Société Apporteuse : LABINAL

La Société Apporteuse est une société anonyme constituée le 27 mai 1921 pour une durée de 99 années.

Son capital social s'élève à soixante-cinq millions sept cent vingt et un mille deux cent quarante-huit euros (65.721.248 €), divisé en huit millions deux cent quinze mille cent

cinquante-six (8.215.156) actions de huit euros (8 €) chacune de valeur nominale, toutes de même catégorie.

La société n'a créé ni parts bénéficiaires, ni obligations.

Elle a essentiellement pour objet la fabrication, l'installation, la réparation, l'importation, l'exportation, l'achat, la vente sous toutes ses formes, la représentation et la location de tous accessoires, appareillages, ensembles ou pièces détachées, électriques, électroniques, mécaniques ou industriels.

Société Bénéficiaire : CANALAB

La société CANALAB a été constituée le 30 janvier 1975 pour une durée de 99 années.

Son capital social s'élève à soixante-quatre mille euros (64.000 €), divisé en quatre mille (4.000) actions de seize euros (16 €) chacune de valeur nominale, toutes de même catégorie et entièrement libérées.

La société n'a créé ni parts bénéficiaires, ni obligations.

Elle a essentiellement pour objet la fabrication, l'achat, la vente, la représentation ou la location de toutes pièces détachées, ensembles, équipements et appareils pour l'industrie électrique, aéronautique ou automobile ; toutes prestations de services concernant les mêmes produits, en particulier le montage, la mise au point, l'entretien et la réparation desdits produits.

Liens entre les sociétés

La Société Bénéficiaire CANALAB est filiale à 99,9 % de la Société Apporteuse LABINAL.

MOTIFS ET BUTS DE L'APPORT PARTIEL D'ACTIF

Au nombre de ses diverses activités, la société LABINAL exploite une branche autonome d'activité Systèmes Aéronautiques.

La récente prise de contrôle du Groupe LABINAL par la société SNECMA conduit à réorganiser les activités de la société LABINAL, en application des principes d'organisation du Groupe SNECMA selon lesquels toute activité industrielle et commerciale doit s'exercer au sein d'une entité juridique autonome disposant de tous ses moyens d'exploitation et de gestion.

La société CANALAB est l'entité juridique qui a été choisie pour exploiter l'activité Systèmes Aéronautiques de LABINAL.

auxdits éléments d'actif immobilisé (valeur d'origine, amortissements, provisions pour dépréciation),

- de calculer les dotations aux amortissements à partir de la valeur d'origine qu'avaient les biens dans les écritures de la Société Apporteuse.

- Les éléments de l'actif circulant seront également apportés pour leur valeur nette comptable.

  En contrepartie, la Société Bénéficiaire prend l'engagement d'inscrire à son bilan lesdits éléments de l'actif circulant pour la valeur qu'ils avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures de la Société Apporteuse.

- Les éléments de passif directement attachés à la branche d'activité apportée seront repris pour leur valeur dans les livres de LABINAL au 31 décembre 2000.

Ceci exposé, les parties ont arrêté ainsi qu'il suit les apports et les conditions de l'apport partiel d'actif de la société LABINAL à la société CANALAB :

ARTICLE 1 - APPORT PARTIEL D'ACTIF

La société LABINAL apporte à la société CANALAB, sous les garanties ordinaires et de droit et sous les conditions suspensives ci-après stipulées à l'article 5, ce qui est accepté par cette dernière, tous les éléments d'actif ci-après désignés figurant dans ses comptes arrêtés au 31 décembre 2000, à charge pour la société CANALAB d'acquitter les dettes constituant le passif de la société LABINAL ci-après désigné arrêté à la même date, et avec les résultats actif et passif des opérations faites entre le 1er janvier 2001 et la date de réalisation définitive des apports, étant précisé que lesdits apports concernent exclusivement la branche complète et autonome d'activité Systèmes Aéronautiques.

L'énumération qui suit n'a qu'un caractère indicatif et non limitatif, le patrimoine de la société LABINAL se rattachant à la branche d'activité apportée devant être dévolu à la société CANALAB dans l'état où il se trouvera à la date de réalisation définitive de l'opération.

1.1 - ACTIFS APPORTES

Les éléments d'actif apportés par la société LABINAL comprennent les biens, droits et valeurs ci-après désignés et évalués au 31 décembre 2000, tels que résumés dans l'Annexe 1 :

Immobilisations incorporelles (Annexe 2) ..... 2.121.442 €

Un fonds de commerce et d'industrie afférent à l'activité "Systèmes Aéronautiques" exploité par la société LABINAL dans ses établissements de MONTIGNY-LE-BRETONNEUX (78180) 5 avenue Newton et 9 avenue Franklin, SAINT OUEN (93400) 17 rue de Clichy et 122 boulevard Victor Hugo, VILLEMUR-SUR-TARN (31340) 2 avenue du Président Roosevelt, BLAGNAC (31700) 10 rue Velasquez, VICHY-CHARMEIL (03110) 1 rue de l'Aéroport, VIRE SAINT-GERMAIN DE TALLEVENDE (14500) route de Saint Pois, VITROLLES (13127) 17 voie d'Irlande, MERIGNAC (33700) 1 rue Paul Deplante, BOUGIVAL (78380) 62/70 rue Yvan Tourgueneff et LA ROCHELLE (17000) 5 rue de la Scierie, et comprenant :

- la clientèle, l'achalandage et le droit de se dire successeur de la société LABINAL pour la branche d'activité apportée, les archives techniques et commerciales, les pièces de comptabilité, les registres, et en général tous documents quelconques appartenant à la société LABINAL et se rapportant à la branche d'activité apportée ;

- la propriété pleine et entière et/ou le droit d'usage de tous les droits de propriété industrielle dont la société LABINAL pourrait disposer pour la branche d'activité apportée, ainsi que les connaissances techniques, brevetées ou non, et tout know-how concernant la branche d'activité apportée, et en particulier la propriété des brevets et demandes de brevets dont la liste figure en Annexe 3 ;

- la propriété pleine et entière et/ou le droit d'usage de marques, noms et dénominations commerciales, et en particulier ceux dont la liste figure en Annexe 4 ;

- le droit aux baux, pour le temps qui en reste à courir, des locaux sis à VITROLLES (13127) 17 voie d'Irlande, MERIGNAC (33700) 1 rue Paul Deplante, BOUGIVAL (78380) 62/70 rue Yvan Tourgueneff et LA ROCHELLE (17000) 5 rue de la Scierie, selon détail en Annexe 5 ;

- la promesse de baux commerciaux portant sur les locaux de bureaux sis à MONTIGNY-LE-BRETONNEUX (78180) 5 avenue Newton et 9 avenue Franklin, conformes aux projets de baux en Annexes 6.1 et 6.2 ;

- la promesse de bail commercial portant sur partie de l'établissement industriel sis à VILLEMUR-SUR-TARN (31340), 2 avenue du Président Roosevelt, conforme au projet de bail en Annexe 6.3 ;

- le bénéfice et la charge de tous traités, conventions et engagements qui auraient pu être conclus ou pris par la société LABINAL en vue de lui permettre l'exploitation de cette branche d'activité.

1.2 - PASSIF PRIS EN CHARGE

En contrepartie du présent apport, la société CANALAB s'engage à prendre en charge et à acquitter, aux lieu et place de la société LABINAL, le passif de cette dernière ci-après désigné et évalué au 31 décembre 2000 :

ARTICLE 2 - APPORT NET-REMUNERATION

En rémunération de cet apport, la société LABINAL recevra 1.201.000 actions CANALAB de seize euros (16 €) nominal chacune, entièrement libérées, à émettre par la société CANALAB à titre d'augmentation de son capital, lequel sera ainsi porté de 64.000 € à 19.280.000 €. Lesdites actions seront entièrement assimilées aux actions anciennes et porteront jouissance à compter du 1er janvier 2001.

Elle fera son affaire personnelle des déclarations et formalités nécessaires auprès de toutes administrations concernées, pour faire mettre à son nom les actifs et passifs apportés.

Elle remplira, d'une manière générale, toutes formalités nécessaires en vue de rendre opposable aux tiers la transmission des biens et droits à elle apportés.

9.2 - FRAIS ET DROITS

Les frais, droits et honoraires des présentes, et ceux qui en seront la suite ou la conséquence, seront à la charge de la société CANALAB.

9.3 - ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes, les parties élisent domicile en leur siège respectif.

9.4 - POUVOIRS

Tous pouvoirs sont dès à présent expressément donnés :

- aux soussignés, ès-qualités, représentant les sociétés concernées par l'apport partiel d'actif, avec faculté d'agir ensemble ou séparément, à l'effet, s'il y avait lieu, de réitérer les apports, réparer les omissions, compléter les désignations et, en général, faire le nécessaire au moyen de tous actes complémentaires ou supplétifs ;
- aux porteurs d'originaux ou d'extraits certifiés conformes aux présentes et de toutes pièces constatant la réalisation définitive des apports, pour exécuter toutes formalités et faire toutes déclarations, significations, tous dépôts, inscriptions, publications et autres.

Fait à Montigny-le-Bretonneux
Le 10 février 2001
En 12 exemplaires

Pour LABINAL

Serge BECCHETTI

Pour CANALAB

Francis de RAIMOND

Département 10

TITRE ABREGE	FRANCE DATE DEPOT	FRANCE N° DEPOT	FRANCE DATE ACCORD (n° Publication)	BE	CA	CH	DE	ES	GB	IT	JP	SE	USA	OBSERVATIONS
RMOIRE DE DISTRIBUTION SECONDAIRE	20.11.1998	98.14663											X	COPROPRIETE CROUZET Extension PCT EP/USA
ABLE DE RACCORDEMENT ELECTRIQUE ONTINUITE DE GAINE TRESSEE	04.12.1998	98.15372												Extension en Europe X
ABLE DE CONNEXION ELECTRIQUE BLINDE	04.12.1998	98.15373												Extension en Europe X
AINE DE PROTECTION INCENDIE	07.07.1999	99.08797												PCT EP/US X X
ARTE ELECTRONIQUE POUR RESEAU LECTRIQUE D'UN VEHICULE	13.10.1999	99.12778												Circuit reconfigurable Extension PCT (US + EP)
ONTACTEUR DE PUISSANCE ...	13.12.1999	99.15694												
ISPOSITIF ELECTRONIQUE DE DISJONCTION	22.12.1999	99.16279												
ISPOSITIF DE DISTRIBUTION DE PUISSANCE OMPORTANT DES BARRES APPLIQUEES...	23.02.2000	00.02271												
ONNECTEUR DE PLATINE DE PUISSANCE - AISON INTER-MODULES	31.03.2000	00.04153												

Département 24

TITRE ABREGE	FRANCE DATE DEPOT	FRANCE N° DEPOT	FRANCE DATE ACCORD (n° Publication)	BE	CA	CH	DE	ES	GB	IT	JP	SE	USA	OBSERVATIONS
ADAPTATEUR DE TRESSAGE	17.10.1990	90.12800	18.12.1992 (2.668.307)											
GAINE ANTI-FEU	30.07.1993	93.09408	19.01.1996 (2.708.781)		07.14 V		07.14 V		07.14 V				03.15 V	COPROPRIETE
TRESSE MODULEE	02.03.1995	95.02416	30.05.1997 (2.731.294)											
SERRE-FAISCEAU AERONAUTIQUE	02.06.1995	95.06802	19.09.1997 (2.734.951)											

Département 66

TITRE ABREGE	FRANCE DATE DEPOT	FRANCE N° DEPOT	FRANCE DATE ACCORD (n° Publication)	BE	CA	CH	DE	ES	GB	IT	JP	SE	USA	OBSERVATIONS
NSTALLATION DE FABRICATION D'UN FAISCEAU DE CABLES	27.04.2000	00.05407												
ARRE CONDUCTRICE ET CIRCUIT DE UISSANCE	04.01.2001	01.00091												
CHASSIS SUPPORT	12.01.2001	01.000421												
ISPOSITIF ELECTRIQUE A ISSIPATEUR DE CHALEUR	24.01.2001	01.000950												

O : EN EXAMEN DIFFERE
X : DEMANDE EN COURS
V : LIMITE VALIDITE BREVET
A : ABANDON
R : REJET

ANNEXE 3

PATENT
REEL: 017176 FRAME: 0686

Apport LABINAL / CANALAB

Département 51

O : EN EXAMEN DIFFERE — V : LIMITE VALIDITE BREVET — A : ABANDON
X : DEMANDE EN COURS — R : REJET

TITRE ABREGE	FRANCE														OBSERVATIONS
	DATE DEPOT	N° DEPOT	DATE ACCORD (n° Publication)	BE	CH	DE	ES	GB	IT	JP	NL	SE	USA	
RESSION PNEU AVION	28.12.1980	80.27878	21.05.1984 (2.497.342)			12.01 V		12.01 V		11.02 V			08.01 V	
PIS / BTMS	21.02.1985	85.02487	30.11.1987 (2.577.480)			02.08 V		02.08 V					07.05 V	
NTEGRATION ROUE AVION	02.08.1990	90.09892	16.10.1992 (2.665.417)					07.11 V					03.10 V	AB DE/JP : 06.98
NSEMBLE DE PILOTAGE ET/OU DE CONTROLE D'ORGANES FONCTIONNELS D'UN AVION	24.01.2000	00.00860												Extension EP / US
NTENNE DANS ROUE POUR TPIS	05/06/2000	00.07166												
SPOSITIF DE FREINAGE POUR ROUE D'AVION	01/09/2000	00.11205												

PATENT
REEL: 017176 FRAME: 0687

BREVETS LABINAL

Apport LABINAL / CANALAB

Département 75

TITRE ABREGE	FRANCE DATE DEPOT	FRANCE N° DEPOT	FRANCE DATE ACCORD (n° Publication)	BE	CH	DE	ES	GB	IT	JP	NL	SE	USA	OBSERVATIONS
				O : EN EXAMEN DIFFERE X : DEMANDE EN COURS									V ; LIMITE VALIDITE BREVET	A : ABANDON R : REJET
COUPLEMETRE	26.11.1993	93.14168	09.02.1996 (2.712.982)			11.14 V	A	11.14 V	11.14 V	A	A	A	01.15 V	Cession LEMARQUAND - EXT PCT JP AB 08.97
ACTIONNEUR LINEAIRE POUR MOTORISATION DE SIEGE (ACTIONNEUR RECTILIGNE)	08.04.1997	97.04293												
PROCEDE ET DISPOSITIF D'ESTIMATION DU COUPLE D'UN MOTEUR	28.01.1998	98.00923	21.04.2000 (2.774.231)											PAS D'EXTENSION
PILOTAGE DE SIEGE	16.07.1998	98.09113											V	Extension EP / US
SYSTEME DE DECRABOTAGE AUTOMATIQUE	09.10.1998	98.12698	29.12.2000 (2.784.349)										V	Extension EP / US ①
SIEGE DE VEHICULE AMELIORE A REPOSE-JAMBES et REPOSE-PIEDS MOBILES	04.10.1999	99.12366											V	Extension EP / US
DISPOSITIF D'ACTIONNEMENT D'UN ELEMENT DE SIEGE	29.11.1999	99.15015												Extension EP / US
ENSEMBLE DE PILOTAGE ET/OU DE CONTROLE D'ORGANES FONCTIONNELS D'UN AVION	24.01.2000	00.00860												
COMMANDE DE SIEGE A DOUBLE SEUIL Réf. 00/0090	24.03.2000	00.03810												
SIEGE A ACTIONNEURS CYLINDRIQUES Réf. 00/0129	17.04.2000	00.04943												
PROCEDE DE GESTION DE LA CINEMATIQUE D'UN SIEGE A POSITIONS PREPROGRAMMEES Réf. 00/0130	04.05.2000	00.05734												
POTENTIOMETRE POUR ACTIONNEUR A CREMAILLERE Réf. 00/0168	30.03.2000	00.04069												
PROCEDE DE COMMANDE D'AU MOINS DEUX ACTIONNEURS D'UN SIEGE Réf.00/0190	28.04.2000	00.05312												
PROCEDE DE COMMANDE D'UN ACTIONNEUR Réf. 00/0192	18.05.2000	00.06388												
MECANISME D'ACTIONNEUR D'UN ORGANE DEPORTE	04/07/2000	00.08894												
PRISE FEMELLE DE CONNEXION ELECTRIQUE PROTEGE	05/06/2000	00.07168												
PROCEDE DE GESTION DE LA CINEMATIQUE D'UN SIEGE A ASSISE MOBILE	28/06/2000	00.08423												
DOUBLE CALIBRATION	08.11.2000	00.14343											USA →	
SIEGE DE VEHICULE	08.12.2000	00.16020												
DISPOSITIF D'ALIMENTATION	02.02.2001	01.01448												

① USP 6,334,276

PATENT
REEL: 017176 FRAME: 0688

CERTIFICATE

I, Jérémie VAQUER, lawyer at Cabinet LAVOIX, 2 Place d'Estienne d'Orves, 75009 Paris (FRANCE), certify that I am conversant with the English and French languages and that the annexed document in the English language is a partial translation prepared by me of the deed of Partial Transfer of Assets from LABINAL (RCS No. B 552 139 305) to CANALAB and is true to the best of my knowledge and belief.

Done in Paris, on February 7, 2006

DEED OF PARTIAL TRANSFER OF ASSETS

The undersigned :

- the company **LABINAL**, a French "Société Anonyme" with a share capital of 65,721,248 euros, having its head office in Montigny-le-Bretonneux (78180), 5 avenue Newton, registered with the Versailles Trade and Company Register under number 552 139 305,

  represented by Mr. Serge BECCHETTI, in his capacity of Assistant General Manager specially authorized by resolution of the Board of Directors of February 9, 2001,

  hereafter referred to as "**the Contributor**",

  one the one hand,

- the company **CANALAB**, a French "Société Anonyme" with a share capital of 64,000 euros, having its head office in Montigny-le-Bretonneux (78180), 5 avenue Newton, registered with the Versailles Trade and Company Register under number 301 501 391,

  represented by Mr. Francis FILIOL de RAIMOND, in his capacity of Chief Executive Officer specially authorized by resolution of the Board of Directors of February 9, 2001.

  hereafter referred to as "**the Beneficiary**",

  on the other hand

.../...

(page 2)

.../...

Links between the companies

The Beneficiary, CANALAB, is owned at 99,9 % by the Contributor, LABINAL.

.../...

(page 4)

.../...

ARTICLE 1 – PARTIAL TRANSFER OF OWNERSHIP

LABINAL transfers to CANALAB, under the ordinary guarantees provided by Law [---], which is accepted by the latter, all the assets hereafter mentioned appearing in its accounts on December 31, 2000, at the expenses of CANALAB to settle the debts of LABINAL hereafter referred to on even date, and with the assets and liabilities resulting from operations completed between January 1, 2001 and the date at which the transfers shall be definitive, being stressed that said transfers exclusively concern the complete and autonomous branch of the Aeronautic Systems activity.

The following enumeration is merely indicative and not exhaustive, the patrimony of LABINAL related to the branch of activity being transferred as is to CANALAB on the definitive date of realization of the operation.

1.1. ASSETS TRANSFERRED

The assets transferred by LABINAL include goods/property, rights and values hereafter quoted and evaluated on December 31, 2000, as listed in Annex 1:

.../...

(page 5)

.../...

- The full and entire ownership on and to, and/or the right to use all industrial property rights that LABINAL could have for the transferred branch of activity, together with the technical knowledge, patented or not, and all the know-how in respect of the transferred branch of activity, and in particular the ownership on and to the patents and patent applications listed in Annex 3;

.../...

(page 7)

.../...

ARTICLE 2 – FINANCIAL COUNTERPART

.../...

In consideration of this transfer of ownership, LABINAL shall receive 1.201.000 shares of CANALAB of a nominal amount of sixteen euros (16 €) each, fully paid-up, to be issued by CANALAB for increasing its share capital, which will therefore be brought from 64 000 euros to 19 280 000 euros.

.../...

(page 14)

.../...

Done in Montigny-le-Bretonneux
On February 10, 2001
In 12 original copies

For **LABINAL**

(Signature)

Serge BECCHETTI

For **CANALAB**

(Signature)

Francis de RAIMOND